

PLU de Martillac : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 août 2022

Le document d'urbanisme en vigueur à Martillac (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 27 juin 2022. Il délimite 54 zones, dont 20 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 août 2022.

- Le PLU de Martillac s'applique dans sa version du 27 juin 2022.
- Il délimite 54 zones : 20 urbaines (U), 7 à urbaniser (AU), 10 agricoles (A) et 17 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Martillac occupe le rang 179 par le nombre de zones délimitées : 1 zone de moins que la médiane du département (55 zones).
- 725 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Martillac depuis 2013, pour 684 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	54 zones
Zones urbaines (U)	20 zones
Zones à urbaniser (AU)	7 zones
Zones agricoles (A)	10 zones
Zones naturelles (N)	17 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	MARTILLAC
Version du	27 juin 2022
Partition GPU	DU_33274
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_33274/236fd698033c11c365e57af34bfd617f/33274_reglement_20220627.pdf

Les risques naturels et technologiques à Martillac

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORF-TEXT 2006-538/539
L'arrêté sur Légifrance	1014232037E du 29/04/2024
Risques majeurs recensés	Feu de forêt
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/martillac-33274>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Martillac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UC, UD, UDa, UDh, UX, UY

1AUa, 1AUB, 1AUC, 1AUD, 1AUE, 1AUX, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33274

33650

CC de Montesquieu

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

54 zones

54 zones

54 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Médard-d'Eyrans (3,6 km)

Cadaujac (3,9 km)

La Brède (4,7 km)

Ayguemorte-les-Graves (5,9 km)

Beautiran (7,9 km)

Castres-Gironde (8,7 km)

Saint-Morillon (9,2 km)

Saucats (10,0 km)

Cabanac-et-Villagrains (14,4 km)

Quinsac (6,7 km)

Cambes (7,8 km)

Camblanes-et-Meynac (8,4 km)

Canéjan (9,1 km)

Latresne (9,3 km)

Baurech (10,1 km)

Saint-Caprais-de-Bordeaux (11,2 km)

Tabanac (11,5 km)

68 zones

73 zones

97 zones

28 zones

46 zones

47 zones

59 zones

88 zones

85 zones

76 zones

88 zones

55 zones

63 zones

55 zones

49 zones

128 zones

81 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/martillac-33274>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.